



L'an deux mille quinze, le dix-neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 12.02.2015

Présents : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François, TAMBOIS Jérôme.

Absents : FREDY Dominique.

Secrétaire de séance : Marilys MENAL

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : l'achat de mobilier pour la mairie et l'achat d'un escalier pour la grange communale. Approuvé à l'unanimité.

Approbation du PV du 09.01.2015

Approuvé à l'unanimité.

N° 2015-5 Site Internet - Complément

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du prestataire ayant réalisé le site Internet communal, pour une modification à apporter sur la page d'accueil.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de Code Couleurs Scop pour un montant de 150 € H.T.,
- Autorise M. le Maire à signer le devis,
- Prévoit à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

N° 2015-6 Procédure de déclassement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2014-37, le Conseil a décidé d'engager une procédure de déclassement du domaine public et une mise à l'enquête de différents dossiers suite à plusieurs demandes de riverains. Monsieur le Maire présente alors une nouvelle demande pour l'acquisition d'une partie du domaine public au village de Chomeil. Il propose au Conseil d'inclure cette demande dans la procédure qui va s'engager.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la procédure : en préalable à la cession, le projet doit faire l'objet d'une enquête publique. En effet, une enquête publique est nécessaire, notamment si le déclassement a pour conséquence la non affectation de la voie à la circulation générale. Pour cela, il est demandé à Monsieur le Maire de constituer le dossier nécessaire à la procédure d'enquête publique et de prendre l'arrêté correspondant à l'ouverture de l'enquête qui désignera le commissaire-enquêteur et les dates de cette enquête.

Le Conseil Municipal précise que le service des Domaines sera sollicité pour déterminer le prix de vente des parcelles et les riverains prendront à leur charge tous les frais inhérents au déclassement et à la vente (enquête publique, acquisition du terrain, bornage, frais de mutation).

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'inclure la nouvelle demande, concernant le village de Chomeil, dans la procédure de déclassement du domaine public et la mise à l'enquête des dossiers,
- Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique et nommer un commissaire-enquêteur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette enquête publique.

N° 2015-7 Subvention école

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande d'aide financière des élèves des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal concernant un voyage scolaire prévu en mars 2015. La participation souhaitée est de 85 € par élève et concerne 8 élèves de la commune.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Décide de verser à la coopérative scolaire de Blot l'Eglise la subvention sollicitée, soit 85 € par élève, pour huit élèves de la commune de Saint-Rémy-de-Blot,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus à cet effet.

N° 2015-8 Accueil des nouveaux habitants

Afin d'accueillir les nouveaux habitants sur le territoire, Monsieur le Maire propose de mettre en place une action de bienvenue. Il est proposé d'offrir aux nouveaux habitants des places pour assister aux spectacles de La Passerelle.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'offrir aux nouveaux arrivants des places pour assister aux spectacles de La Passerelle.
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

N° 2015-9 Dématérialisation des actes

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune peut désormais transmettre par voie électronique tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité via la procédure ACTES. Pour cela, la commune doit signer une convention avec Monsieur le Sous-Préfet, choisir un opérateur de transmission et acquérir un certificat électronique sécurisé (avec signature électronique). Cette démarche présente plusieurs avantages tels que l'accélération des échanges avec la Sous-Préfecture, l'entrée en vigueur quasi automatique de l'acte, la fiabilisation des échanges (etc...). De plus, Monsieur le Maire précise que le Conseil général du Puy-de-Dôme a mis en place un partenariat avec l'association ADEP permettant aux communes de bénéficier d'une plateforme de télétransmission.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'engager la procédure de dématérialisation des actes administratifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la transmission électronique des actes avec la Sous-Préfecture,
- Décide d'acquérir un certificat de signature électronique,
- Accepte de bénéficier du partenariat de l'association ADEP avec le Conseil général du Puy-de-Dôme pour pouvoir utiliser la plateforme de télétransmission « Steladep »,
- Accepte l'adhésion au service hotline auprès de l'Association ADEP pour un montant de 50 € par an,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

N° 2015-10 Adhésions EPF-SMAF

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
La Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
La commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord aux adhésions précitées.

N° 2015-11 Grange communale - Achat escalier

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de la grange communale. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un escalier. Monsieur le Maire indique alors au Conseil Municipal que la Communauté



de Communes du Pays de Menat a mis à la vente un escalier en bois. Il présente aux membres du Conseil plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de la Communauté de Communes du Pays de Menat, pour l'achat d'un escalier, au prix de 800 €.

N° 2015-12 Aménagement Mairie

Monsieur le Maire rappelle le travail de réflexion qui est conduit au sujet de l'aménagement de la mairie : l'espace d'accueil doit être amélioré et comprend du mobilier vieillissant. Ainsi, Monsieur le Maire présente différentes offres pour l'acquisition de chaises. Plusieurs fournisseurs ont été consultés pour l'achat de 20 chaises :

- Galaxus : 1825,14 € TTC,
- Cadrage Débord : 1392 € TTC, mobilier livré, installé, emballage évacué,
- Deskandsit Barcelone : 1323,32 € TTC, mobilier non déballé, carton non évacué.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Cadrage Débord, malgré le surcoût présenté, considérant que la prestation d'installation et d'évacuation des emballages couvre ce surcoût.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Cadrage Débord pour l'achat de 20 chaises, d'un montant de 1392 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Référent communal « ambroisie »

L'ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Le département du Puy-de-Dôme est fortement touché par cette invasion, et pour lutter contre l'ambroisie, un arrêté préfectoral a été pris en juillet 2012. L'Agence Régionale de Santé a mis en place un comité technique régional de coordination avec plusieurs partenaires et a élaboré un plan d'actions. Ce plan prévoit, notamment, un réseau de « référents ambroisie ». Ainsi, la préfecture sollicite les communes pour désigner un (ou plusieurs) « référent ambroisie » chargé du repérage des foyers d'ambroisie sur le territoire communal. Il est proposé de nommer M. Jérôme CHEVARIN. Un habitant sera également sollicité.

Questions diverses

- Compte-rendu des différentes commissions :
 - Commission finances : les dotations de l'Etat seront diminuées. Plusieurs emprunts arrivent à échéance en 2016 et 2017. La salle des fêtes est plus fréquemment louée.
 - Commission « Déchets » : visite à Echallier et Vernéa. Vernéa propose de donner du mâchefer. Jérôme CHEVARIN signale que cela est très polluant. Les collectivités qui acceptent sont responsables. Il faudra faire une cartographie des « espaces poubelles » de la commune.
 - Commission Aménagement – Urbanisme : L'entreprise SERANGE va faire un audit de l'éclairage public sur la commune. Aux Lamis, dépôt sauvage de matériaux, c'est interdit par le PLU (suffisamment engagé pour faire foi). Dépôt de fumier aux Côtes : proposer un autre endroit et mettre du remblai.
 - Commission voirie : points sur les travaux réalisés et en cours.
- L'édition du journal municipal est reportée et aura lieu après les élections départementales.
- Demande de la secrétaire de mairie pour un raccourcissement de la pause méridienne : accepté.
- Demande de la commune de Lisseuil pour le prêt de l'étuve : accepté.
- Local des chasseurs : projet suspendu.
- Compte-rendu de la réunion de l'intercommunalité du 18.02.2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.